



7.10
ARR_0042_2026

ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

CESSATION DE NOMINATION DU MANDATAIRE DE RÉGIE DE RECETTE DE LA PISCINE LES 3 ÎLETS - MME EDITH MEULAN

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

VU l'arrêté en date du 27 janvier 2017 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des entrées de la Piscine et des activités développées par la Piscine ;

VU la délibération en date du 18 janvier 2017 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux.

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22/05/2026 .

CONSIDÉRANT que la nomination de Mme EDITH MEULAN est à clôturer, pour motif agent ne travaillant plus pour le service de la Piscine depuis le 31/03/2026.

ARRÊTÉ

Article 1 : l'arrêté n° 0328-2024 du 10 juin 2024 est abrogé à compter du 22/05/2026 .

Article 2 : La Présidente et le comptable public assignataire de la Communauté de Communes de Pont Audemer Val de Risle sont chargés chacun en ce qui le concerne du présent arrêté.

Le Régisseur titulaire

Le régisseur suppléant

Le régisseur mandataire

Amélie CATELAIN

Laury TAMA

Edith MEULAN

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 027-200065787-20260528-ARR_0042_2026-AI



Fait à Pont-Audemer, le 28 mai 2026

La Présidente



Carole DE ANDRES